Image not found or type unknown

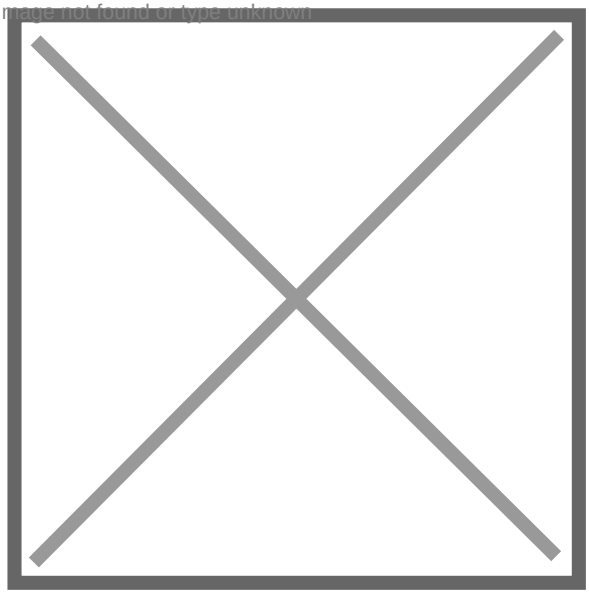

FACTURATION de la vidange de la fosse septique

Par **lewdom**, le **02/02/2013** à **09:56**

Bonjour

J'ai loué notre maison en juin 2012. J'ai proposé aux locataires de régler la moitié du montant de la vidange de la fosse septique lorsque celà sera nécessaire , n'ayant pas eu le temps de le faire au moment de la mise en location du logement.

La vidange a du etre réalisé cette semaine , mais le locataire refuse de prendre à sa charge sa moitié parce que je ne l'avais pas fait faire au moment de la location.

Qui a raison ?? **merci**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés